

Tarifs des accueils périscolaires au 1^{er} juin 2023

**Tarifs pour les périscolaires de
Seignelay, Beaumont et Mont St-Sulpice**

Quotient familial	* Fréquentation exceptionnelle (-5 fréquentations au mois)	Forfait Matin (+ 5 fréquentations au mois)	Forfait Soir (+ 5 fréquentations au mois)	Forfait matin+soir
0 € / 500 €	1,40	9,00	19,00	28,00
501 € / 900 €	1,45	9,50	19,50	29,00
901 € / 1 200 €	1,50	10,00	20,00	30,00
1 201 € / 1 500 €	1,55	10,50	20,50	31,00
> 1 500 €	1,60	11,00	21,50	32,50

Tarifs des accueils extra scolaires au 1^{er} janvier 2024

**Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont,
Mont St-Sulpice et Hauterive**

vacances scolaires					* Forfait 5 jours	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	* Carte 5 jours sans repas	* Carte 5 jrs avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	6,10 €	3,00 €	7,60 €	13,50 €	35,50 €
501 € / 900 €	2,80 €	7,40 €	5,60 €	10,20 €	25,20 €	48,20€
901 € / 1 200 €	4,50 €	9,10 €	8,90 €	13,50 €	40,05 €	63,05 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	9,60 €	9,50 €	14,10 €	42,75 €	65,75 €
> 1 500 €	5,50 €	10,10 €	10,10 €	14,70 €	45,45 €	68,45 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

vacances scolaires					* Forfait 5 jours	
Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	* Carte 5 jours sans repas	* Carte 5 jrs avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	8,10 €	7,00 €	11,60 €	31,50 €	54,50 €
501 € / 900 €	4,80 €	9,40 €	9,60 €	14,20 €	43,20 €	66,20€
901 € / 1 200 €	6,50 €	11,10 €	12,90 €	17,50 €	58,05 €	81,05 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	11,60 €	13,50 €	18,10 €	60,75 €	83,75 €
> 1 500 €	7,50 €	12,10 €	14,10 €	18,70 €	63,45 €	86,45 €

* Le tarif de la carte 5 jours s'applique uniquement pour les semaines pleines de 5 jours consécutifs (Lundi à Vendredi).

Le coût des sorties et des soirées est désormais inclus dans le prix de la journée ou de la ½ journée du centre de loisirs (nouvelle réglementation imposée par la CAF).

Mode de règlement

Vous pouvez désormais régler en chèques vacances, CESU ou carte bancaire en ligne. <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

Document à conserver .

Les modalités d'inscription des accueils périscolaires Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le matin : Les enfants sont accueillis à la Maison de l'Enfance à partir de 7 h 15 et conduits à l'école à 8 h 20 où les enseignants les prennent en charge .

Le midi : Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de la Maison de l'Enfance à la sortie de la classe.

→ 11 h 25 pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle → 11 h 30 pour les enfants scolarisés à l'école primaire
Après le repas et les temps d'animation, les enfants sont reconduits aux écoles à 13 h 20 sauf pour les enfants de l'école maternelle, petite et moyenne section, qui sont reconduits à l'école après le repas .

Ils sont encadrés durant ce temps récréatif par du personnel de l'école et de la Maison de l'Enfance et sont ensuite pris en charge à 13 h 20 par les institutrices.

Le soir : Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de la Maison de l'Enfance à la sortie de la classe.

→ 16 h 25 pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle → 16 h 30 pour les enfants scolarisés à l'école primaire
Un gouter collectif est servi aux enfants . De petites activités manuelles, des jeux extérieurs, jeux de sociétés..etc sont proposés jusqu'à 18h30.

Fin de l'accueil à 18 h 30

L'accueil périscolaire se termine impérativement à 18 h 30. **Les parents sont priés de respecter cet horaire.** En cas de retard exceptionnel, avertir la Maison de l'Enfance le plus rapidement possible au :

06 /10 / 64 /16 / 39 En cas de très grand retard et de contacts infructueux, l'enfant pourra être confié à la gendarmerie.
En cas de retard répété et/ou injustifié, l'inscription de l'enfant sera réexaminée.

Les horaires d'accueil L / M / J / V

Tout enfant fréquentant l'accueil périscolaire de manière occasionnelle ou régulière doit être inscrit au préalable sur les effectifs de la Maison de l'Enfance . **Un dossier d'inscription est à remplir au début de chaque année scolaire.**

Ce dossier est à retirer à la Maison de l'Enfance, en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune de Seignelay . Il comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être impérativement signalé à l'équipe éducative .

Fréquentation occasionnelle :

Mises en place pour les dépannages, ces fréquentations exceptionnelles ne peuvent pas excéder le nombre de 4 dans le mois . Au-delà de 4 fréquentations mensuelles, c'est la formule forfait qui s'applique . (voir tarifs en dernière page)

Les parents doivent informer l'équipe éducative de la demande de prise en charge de leur enfant au minimum la veille .

Fréquentation régulière :

Les jours de présence de l'enfant doivent être précisés lors de l'inscription via la fiche prévue à cet effet ou par la remise d'un planning hebdomadaire, bi hebdomadaire, ou mensuel de la part des parents.

Tarifs mercredi hors vacances

Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive.

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	6,48 €	3,00 €	7,98 €
501 € / 900 €	2,80 €	7,78 €	5,60 €	10,58 €
901 € / 1 200 €	4,50 €	9,48 €	8,90 €	13,88 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	9,98 €	9,50 €	14,48 €
> 1 500 €	5,50 €	10,48 €	10,10 €	15,08 €

Les familles extérieures aux 4 communes

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	8,48 €	7,00 €	11,98 €
501 € / 900 €	4,80 €	9,78 €	9,60 €	14,58 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	11,48 €	12,90 €	17,88 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	11,98 €	13,50 €	18,48 €
> 1 500 €	7,50 €	12,48 €	14,10 €	19,08 €

Fonctionnement du mercredi

Matin sans repas :

7h15 / 12h avec 2 temps d'accueil : 7h15/9h et 11h30 / 12h Coût : 1/2 journée selon QF

Matin + repas :

7h15 / 14h30 avec 3 temps d'accueil : 7h15/9h 11h30 / 12h et 13h30/14h30 Coût : 1/2 journée + repas selon QF

Après midi sans repas:

13h30/18h30 avec 2 temps d'accueil : 13h30 / 14h30 et 17h / 18h30 Coût : 1/2 journée selon QF

Repas + A. midi :

11h30 / 18h30 avec 3 temps d'accueil : 11h30/12h 13h30/14h30 et 17h/18h30 Coût : 1/2 journée + repas selon QF

Journée sans repas :

7h15 / 12h et 13h30 / 14h30 avec 4 temps d'accueil : 7h15/9h 11h30 / 12h 13h30/14h30 et 17h/18h30

Coût : Journée sans repas selon QF

Journée + repas :

7h15 / 18h30 avec 2 temps d'accueil : 7h15/9h et 17h/18h30 Coût : Journée + repas selon QF

Les temps d'accueil:

Ce sont les moments où les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant. Ce sont aussi des moments d'échanges avec les parents. Pendant ces temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes . Les animateurs restent disponibles auprès des enfants . En dehors de ces temps d'accueil, il n'est pas autorisé de déposer ou récupérer un enfant sauf accord du directeur ou de son adjoint (e)

Document à conserver .

Journée type de centre de loisirs

Horaires	Moment	Déroulement
7h15/ 9h	Arrivée échelonnée des enfants	L'accueil permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, etc. C'est un moment de transition : l'enfant quitte le « cocon » familial et doit s'approprier un nouveau cadre de vie pour la journée : l'accueil de loisirs, structure collective. Contact avec les parents , échanges et présentation du programme de la journée
9h/9h30	Appel / Répartition des enfants	Fin de l'accueil. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Rangement des différents ateliers. Les enfants sont répartis par groupe. Ce moment marque le début de la journée. Explications et présentation du programme.
9h30/ 11h30	Activités du matin	Activités (les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement). Petite collation avant les activités pour les 3/5 ans. (certains enfants n'ont pas déjeuné chez eux)
11h30/ 12h	Temps d'accueil	Petit temps 'libre' avant le repas durant lequel les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant.
12h/12h15	Avant repas	Passage aux toilettes et lavage des mains.
12h15 /13h15	Repas	Le repas favorise les échanges et les discussions , il est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré ...), d'éducation au partage, etc.
13h15/ 14h15	Temps d'accueil / Temps libre / Temps calme	Un moment de repos - même court – après le repas est nécessaire pour tous, quelque soit l'âge. Pour les plus jeunes, une sieste est proposée et pour les autres un temps calme.
14h15/14h30	Fin du temps d'accueil et du temps calme Rangement et répartition des enfants	Fin de l'accueil. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Rangement des différents ateliers. Les enfants sont répartis par groupe. Ce moment marque le début de la journée. Explications et présentation du programme de l'après midi. Sieste pour les plus jeunes jusqu'à 15h30 environ.
14h30/ 16h30	Activités de l'après-midi	Activités (les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement).
16h30/ 17h	Gouter	Le goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.
17h/18h30	Départ échelonné des enfants	Les parents viennent chercher leurs enfants. Une attention particulière est portée sur l'accueil des parents. C'est le moment d' échanger sur la journée passée , avec leur enfant et de donner les informations nécessaires pour le lendemain ou pour le mercredi suivant. En attendant, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (voir temps d'accueil). Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

Les temps d'accueils :

Ce sont les moments où les parents peuvent venir récupérer ou déposer leur enfant. Ce sont aussi des moments d'échanges avec les parents. Pendant ces temps d'accueil, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

En dehors de ces temps d'accueil, il n'est pas autorisé de déposer ou récupérer un enfant sauf accord du directeur ou de son adjoint.